

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MARS 2021

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour à 20 h 30, sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

**Présents** : François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Lucia DA SILVA PINHO, Sylvie SEGALT, Christian RAPOSO DO CARMO, Bruno DI-BLAS, Pierrick LAROCHE, Luc NOLET, Yannick VILLEDIEU, Bruno ZAROS.

**Absentes représentées** : Florence CHAMON, pouvoir donné à Olivier SAVARY ; Emilie SEGUINOT, pouvoir donné à Damien GAUTHIER.

**Secrétaire de séance** : Luc NOLET

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire plusieurs points à l'ordre du jour :

- commissions bâtiments et voirie : validation des travaux
- demande de subvention de l'association « La Vandoise du Serein »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire dresse ensuite la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 8 mars 2021 :

délibération n° 2021.03 : ligne de trésorerie

délibération n° 2021.04 : création d'un emploi saisonnier

délibération n° 2021-05 : adhésion au service intérim du Centre de Gestion

délibération n° 2021-06 : adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

délibération n° 2021-07 : adhésion à l'Agence Territoriale Départementale

délibération n° 2021-08 : attribution d'un numéro à une habitation

délibération n° 2021-09 : vente d'une lame

délibération n° 2021-10 : demandes de subventions

délibération n° 2021-11 : autorisation de vente d'une maison

**Point n° 1 - vote du compte de gestion (délibération 2021-12)**

Le Maire évoque le compte de gestion dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHABLIS qui fait apparaître les résultats ci-dessous :

| <b>section de fonctionnement</b>                |                      |
|-------------------------------------------------|----------------------|
| total des dépenses 2020                         | 603 815,01 €         |
| total des recettes 2020                         | 826 537,51 €         |
| <b>résultat de l'exercice 2020</b>              | <b>222 722,50 €</b>  |
| résultat à la clôture de l'exercice 2019        | 223 731,00 €         |
| <b>résultat à la clôture de l'exercice 2020</b> | <b>446 453,50 €</b>  |
| <b>section d'investissement</b>                 |                      |
| total des dépenses 2020                         | 157 311,34 €         |
| total des recettes 2020                         | 79 363,44 €          |
| <b>résultat de l'exercice 2020</b>              | <b>-77 947,90 €</b>  |
| résultat à la clôture de l'exercice 2019        | -72 755,21 €         |
| <b>résultat à la clôture de l'exercice 2020</b> | <b>-150 703,11 €</b> |

Ces écritures étant conformes à celles du compte administratif, le Maire propose d'adopter le compte de gestion 2020.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHABLIS.

**Point n° 2 - vote du compte administratif 2020 (délibération 2021-13)**

Le Maire distribue à chaque membre un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement :

**dépenses de fonctionnement**

|                                    | <b>BP 2020</b>        | <b>CA 2020</b>      |
|------------------------------------|-----------------------|---------------------|
| charges à caractère général        | 305 646,00 €          | 210 500,68 €        |
| charges de personnel               | 155 710,00 €          | 140 174,19 €        |
| atténuation de produits            | 60 407,00 €           | 60 407,00 €         |
| dépenses imprévues                 | 38 563,00 €           |                     |
| autres charges de gestion courante | 193 524,00 €          | 172 625,26 €        |
| charges financières                | 23 000,00 €           | 20 107,88 €         |
| charges exceptionnelles            | 25 500,00 €           | 0,00 €              |
| opération d'ordre                  | 212 000,00 €          |                     |
| <b>Total</b>                       | <b>1 014 350,00 €</b> | <b>603 815,01 €</b> |

### recettes de fonctionnement

|                                     | <b>BP 2020</b>        | <b>CA 2020</b>      |
|-------------------------------------|-----------------------|---------------------|
| atténuation de charges              | 20 000,00 €           | 50 655,91 €         |
| résultat antérieur reporté          | 223 731,00 €          |                     |
| produits des services               | 8 000,00 €            | 10 676,20 €         |
| impôts et taxes                     | 540 819,00 €          | 546 524,86 €        |
| dotations et participations         | 133 800,00 €          | 158 842,63 €        |
| autres produits de gestion courante | 60 000,00 €           | 59 118,00 €         |
| produits financiers                 | 0,00 €                | 18,54 €             |
| produits exceptionnels              | 28 000,00 €           | 701,37 €            |
| <b>Total</b>                        | <b>1 014 350,00 €</b> | <b>826 537,51 €</b> |

### dépenses d'investissement

|                               | <b>BP 2020</b>      | <b>CA 2020</b>      |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| déficit antérieur reporté     | 72 755,21 €         |                     |
| dépenses imprévues            | 15 000,00 €         |                     |
| dépenses financières          | 81 999,79 €         | 81 218,93 €         |
| immobilisations incorporelles | 5 500,00 €          | 4 020,00 €          |
| immobilisations corporelles   | 117 000,00 €        | 72 072,41 €         |
| <b>Total</b>                  | <b>292 255,00 €</b> | <b>157 311,34 €</b> |

### recettes d'investissement

|                                   | <b>BP 2020</b>      | <b>CA 2020</b>     |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------|
| dotations, fonds divers, réserves | 78 755,00 €         | 78 463,44 €        |
| recettes financières              | 1 500,00 €          | 900,00 €           |
| opération d'ordre                 | 212 000,00 €        |                    |
| <b>Total</b>                      | <b>292 255,00 €</b> | <b>79 363,44 €</b> |

Le Maire s'étant retiré de la salle, François TURCIN prend la présidence du Conseil Municipal. Etant donnée la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de CHABLIS, il est proposé d'adopter le compte administratif 2020 dressé par le Maire qui se résume ainsi :

|                          | <b>Fonctionnement</b> |                      | <b>Investissement</b> |                      |
|--------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou déficit   | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit   | Recettes ou excédent |
| résultats reportés       |                       | 296 486,21 €         | 72 755,21 €           |                      |
| opérations de l'exercice | 603 815,01 €          | 826 537,51 €         | 157 311,34 €          | 79 363,44 €          |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>603 815,01 €</b>   | <b>826 537,31 €</b>  | <b>230 066,55 €</b>   | <b>79 363,44 €</b>   |
| Résultats                |                       | 446 453,50 €         | 150 703,11 €          |                      |

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020 dressé par le Maire.

**Point n° 3 - affectation du résultat 2020 (délibération 2021-14)**

Le Maire rappelle aux membres qu'à la clôture de l'exercice 2020 apparaît un déficit d'investissement de 150 703,11 € qu'il convient de couvrir.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 446 453,50 €, il est proposé de virer la somme de 150 703,11 € sur le compte 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé). Le solde soit 295 750,39 € serait repris en recettes de fonctionnement sur le compte 002 (résultat antérieur reporté).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat faite par le Maire.

**Point n° 4 - vote du budget de la commune pour 2021 (délibération 2021-15)**

Le Maire distribue à chaque membre un tableau récapitulatif des propositions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2021, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement :

**dépenses de fonctionnement**

|                                    | <b>BP 2021</b>        |
|------------------------------------|-----------------------|
| charges à caractère général        | 288 300,00 €          |
| charges de personnel               | 159 710,00 €          |
| atténuation de produits            | 60 407,00 €           |
| dépenses imprévues                 | 19 203,00 €           |
| autres charges de gestion courante | 219 150,00 €          |
| charges financières                | 27 500,00 €           |
| charges exceptionnelles            | 25 500,00 €           |
| opération d'ordre                  | 252 000,00 €          |
| <b>Total</b>                       | <b>1 051,770,00 €</b> |

**recettes de fonctionnement**

|                                     | <b>BP 2020</b>        |
|-------------------------------------|-----------------------|
| atténuation de charges              | 11 000,00 €           |
| résultat antérieur reporté          | 295 750,39 €          |
| produits des services               | 7 000,61 €            |
| impôts et taxes                     | 536 919,00 €          |
| dotations et participations         | 121 100,00 €          |
| autres produits de gestion courante | 60 000,00 €           |
| produits exceptionnels              | 20 000,00 €           |
| <b>Total</b>                        | <b>1 051 770,00 €</b> |

### dépenses d'investissement

|                               | <b>BP 2020</b>      |
|-------------------------------|---------------------|
| déficit antérieur reporté     | 150 703,11 €        |
| dépenses imprévues            | 5 000,00 €          |
| dépenses financières          | 86 000,00 €         |
| immobilisations incorporelles | 51 825,50 €         |
| immobilisations corporelles   | 117 874,50 €        |
| <b>Total</b>                  | <b>411 403,11 €</b> |

### recettes d'investissement

|                                      | <b>BP 2020</b>      |
|--------------------------------------|---------------------|
| dotations, fonds divers,<br>réserves | 156 403,11 €        |
| recettes financières                 | 3 000,00 €          |
| opération d'ordre                    | 252 000,00 €        |
| <b>Total</b>                         | <b>411 403,11 €</b> |

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget de la commune pour l'exercice 2021 qui s'équilibre à la somme de 1 051 770,00 € en fonctionnement et à 411 403,11 € en investissement.

#### **Point n° 5 - commission bâtiments - validation des travaux (délibération 2021-16)**

Olivier SAVARY, adjoint responsable de la commission bâtiments expose tout d'abord les dépenses engagées en 2020 mais qui seront réglées sur l'exercice 2021 :

- bandeau de l'enseigne du Proximarché et éclairage : 3 500,00 €
- réfection de la salle de bains du logement 57 Grande Rue : 4 276,70 €
- chauffage 1<sup>er</sup> logement Grande Rue : 2 500,00 €

Il rend ensuite compte des propositions des membres de la commission concernant :

- remplacement du chauffe-eau du 61 Grande Rue : 674,56 €
- remplacement du volet roulant du chalet du tennis suite à vandalisme : 662,00 €
- réfection du plafond de la sacristie : 2 929,62 €
- fourniture et pose d'une porte d'entrée en alu gris pour le Proximarché : 7 913,48 €
- étage supplémentaire au columbarium : 2 550,00 €
- fourniture et pose de 3 cavurnes : 369,00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les travaux proposés par la commission bâtiments.

Olivier SAVARY précise que, pour le chalet du tennis, en plus du volet roulant, une grille sera installée.

Bruno ZAROS demande si des travaux sont envisagés pour la réfection des courts de tennis. Le Maire évoque la réception de devis de près de 100 000 € pour une réfection totale, travaux susceptibles de bénéficier de diverses subventions (Fédération Française de Tennis, Région, Département). Devant l'importance de cette dépense, François TURCIN évoque la recherche de solutions alternatives et il semblerait possible, une fois le sol réaménagé et bétonné, de l'enduire d'une résine spécifique. Cette solution n'étant pas subventionnable, il convient de la chiffrer avec précision pour calculer le reste à charge pour la commune dans l'une et l'autre des possibilités.

**Point n° 6 - commission voirie - validation des travaux** (délibération 2021-17)

François TURCIN, adjoint responsable de la commission travaux, dresse la liste des travaux proposés. Il précise que 4 entreprises ont été contactées (COLAS, EIFFAGE, EUROVIA, GCTP) pour 4 chantiers :

- réfection de la route des Roncières sur 800 m (GCTP n'a pas déposé d'offre) : la commission propose de retenir la proposition d'EUROVIA en bicouche pour la somme de 19 619,71 €
- réfection de trottoirs rue du Temple : 12 500 € GCTP en béton désactivé
- réfection de trottoirs rue de la Mairie : 16 000 € GCTP en béton désactivé
- réfection d'une partie des trottoirs rue des Ecoles (du dessus du parking à la rue de Chatillon) : 2 500 € GCTP en béton désactivé

Après délibération, les membres du Conseil Municipal habilités à prendre part au vote (hormis Christian RAPOSO DO CARMO, employé d'une des entreprises ayant déposé les devis) valident à l'unanimité les propositions de travaux de la commission voirie.

Interrogé par Philippe SODOYER sur les délais de réalisation de ces travaux, François TURCIN précise que, sous réserve de conditions météorologiques favorables, ils devraient être réalisés autour de la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Il indique ensuite que la réfection des trottoirs vers l'Eglise et rue des Vaurelaines, ainsi que les deux triangles, travaux envisagés durant un temps, feront l'objet d'un projet d'ensemble.

Bruno ZAROS s'interroge de la provenance de la terre située route des Roncières. Elle a été temporairement entreposée suite au curage des banquettes et des fossés mais devrait prochainement être évacuée.

**Point n° 7 - demande de subvention de l'association « La Vandoise du Serein »** (délibération 2021-18)

Suite à la dernière réunion, contact a été pris avec l'association de pêche « La Vandoise du Serein » qui sollicitait la commune de MALIGNY pour l'obtention d'une subvention de 150 €. Cette association comptant 25 personnes de la commune dans ses adhérents, le Maire propose d'accéder à la demande.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de verser une subvention de 150 € à l'association « La Vandoise du Serein » au titre de 2021.

### Questions et informations diverses

1 - le Maire dresse un état de l'endettement de la commune. Le montant du capital restant dû sur les emprunts s'élève à 930 728,41 €. Le montant annuel des échéances se situe aux alentours de 106 000 € en 2021, 2022 et 2023. L'emprunt contracté lors de l'opération Cœur de Village arrivant à échéance au cours de l'exercice 2023, le montant annuel baissera d'environ 20 000 € en 2024.

2 - une discussion s'engage ensuite autour de l'énergie éolienne et des éventuelles retombées économiques. Philippe SODOYER regrette que cette énergie renouvelable soit si souvent décriée et que la commune passe peut-être à côté d'opportunités. Le Maire répond que la commune n'est pas la seule décisionnaire en la matière et que les retombées financières se répartissent entre le propriétaire, la commune et la communauté de communes. Suite à une question de Bruno ZAROS, il est confirmé que les propriétaires sur les terrains desquels les éoliennes sont implantées sont indemnisés.

3 - le Maire signale que, suite aux installations nouvelles dans le cadre des économies d'énergie, le coût annuel de l'éclairage public est passé de 14 500 € en 2018 à 8 700 € en 2020.

Bruno ZAROS profite de cette intervention du Maire pour demander s'il serait possible de baisser l'intensité de l'éclairage vers l'Eglise. Malheureusement, c'est le seul point sur lequel il n'est pas possible d'intervenir.

4 - Pierrick LAROCHE pose des questions sur les travaux chemin de l'Ardiller. Ce sont des travaux de terrassement qui sont effectués par l'entreprise DURUP. Le Maire et François TURCIN se rendront sur les lieux.

5 - la Mairie a été interrogée sur le caractère privé ou public du fond de la rue du Grand Cotat. En effet, suivant la classification, la commune pourrait être tenue d'effectuer les travaux nécessaires au niveau de l'éclairage public et de l'écoulement des eaux. Dès que la certitude du caractère privé ou public de ce lieu aura été acquise, une réponse sera apportée, tant qu'à la personne qui a posé la question qu'aux membres du Conseil Municipal.

6 - le Maire indique que les membres du SIVOS se sont réunis le lundi 15 mars 2021 pour le vote du compte de gestion 2020, du compte administratif 2020 et du budget 2021.

7 - Philippe SODOYER s'est rendu récemment à une réunion du Syndicat du Serein. Il est ressorti de cette réunion que le barrage ne nuit pas à l'écoulement du Serein et n'a pas augmenté les risques d'inondation sur LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE. Cependant un redimensionnement de la passe à poissons est à prévoir. La cotisation GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), présente sur le relevé de taxe foncière, connaîtra une augmentation. Des travaux d'aménagement ont été entrepris aux alentours d'HAUTERIVE et de BEAUMONT pour que le Serein retrouve son cours naturel.

8 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une prochaine réunion relative à la révision de la carte des aléas du PPRr du Chablisien Les membres invités à cette réunion sont :

- des élus de la commune de Maligny et si possible des administrés de la commune de Maligny ayant été impactés par les inondations de coteaux (notamment par le thalweg de Vaurelaine). La commune de Maligny se chargera d'inviter les administrés quand la date sera fixée
- la Fédération de Défense de l'Appellation Chablis (FDAC) et des viticulteurs propriétaires et/ou exploitants de parcelles sur Maligny. La FDAC se chargera d'inviter les viticulteurs quand la date sera fixée
- la Chambre d'Agriculture 89
- le Syndicat du Bassin du Serein (SBS)
- la Direction Départementale des Territoires (DDT 89)

9 - le lundi 22 mars 2021 à 11 h 00 se tiendra en Mairie de MALIGNY une réunion sur la fibre en présence d'élus de VILLY et de la société YCONIQ.

10 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Free souhaite effectuer une visite du château d'eau de MALIGNY pour étudier la possibilité d'installer une antenne relais.

11 - même si un temps d'adaptation sera nécessaire quant au nouveau calendrier de collecte des bacs jaunes et des bacs de déchets ménagers, la 1<sup>ère</sup> collecte de tri effectuée le mercredi 17 mars s'est bien déroulée.

12 - Bruno DI-BLAS a assisté à la dernière réunion du Syndicat du Collège. Le budget a été voté et prévoit notamment la réfection de la piste d'athlétisme.

13 - Sylvie SEGAULT précise que les travaux d'élagage ont été très bien réalisés.

14 - l'employé communal a retiré la lierre qu'il y avait le long de la Halle.

15 - suite à un cas contact à risque, une classe de l'école a été fermée par arrêté préfectoral. Elle devrait rouvrir le lundi 22 mars.

16 - l'accès à la maison possiblement squattée en face du Proximarché n'a pas encore été condamné, la commune reste dans l'attente de contact avec les propriétaires.

17 - le Maire se fait l'écho de remerciements de personnes de MALIGNY qui ont bénéficié de la vaccination contre la Covid-19 grâce au soutien de la 3CVT.

18 - Interrogé par M. Luc NOLET sur d'éventuels nouveaux échanges suite au courrier de la secrétaire de Mairie, le Maire informe les membres qu'il n'y a rien de nouveau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.